



TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LE CALCUL DES INDICATEURS D'IMPACTS ET D'EFFETS DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

I. Contexte et justification

Le plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES II) adopté le 30 juillet 2021 par le gouvernement est le nouveau référentiel de développement économique et social du Burkina Faso. Il fixe des grandes orientations dans les différents domaines de développement en vue d'améliorer la situation économique et social du pays à l'horizon 2025.

Pour sa mise en œuvre, 14 secteurs de planification du développement ont été créés dont celui de la justice et des droits humains. Ce faisant, chaque secteur devrait élaborer une politique sectorielle.

C'est dans ce cadre que la politique sectorielle « justice et droits humains » a été élaborée par les acteurs concernés. Les actions de ladite politique s'inscrivent principalement dans l'Axe 2 du PNDES II: « **Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique** » avec pour objectif stratégique « **promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique** ». Les effets de cet objectif stratégique sont entre autres « la démocratie et la justice sont renforcées » et « la promotion et la protection des droits humains sont renforcées ».

Pour le suivi et l'évaluation des performances de la politique sectorielle de la justice et des droits humains, plusieurs indicateurs ont été définis. Le niveau de référence de certains indicateurs a été mesuré à travers la réalisation d'un sondage en septembre 2019.

De cette étude, il ressort que :

- ✓ 52,1% des justiciables sont satisfaits des services de la justice;
- ✓ la proportion des femmes étant en justice est de 34,67%;
- ✓ 56,4% de la population ont une bonne perception de la justice;
- ✓ le respect des droits humains est satisfaisant pour 59,0% de la population
- ✓ et le niveau de respect des règles de civisme est satisfaisant pour 52,7% de la population.

Par ailleurs, une étude menée par AFROBAROMETRE dans 36 pays d'Afrique et parue en Mai 2017 révèle **qu'à travers ces pays, seulement la moitié (53%) des citoyens font « partiellement » ou « très » confiance aux tribunaux, contre 43%**

qui ne leur font « pas du tout » ou que « juste un peu » confiance. Ces résultats sont issus de données collectées sur la période 2014/2015 (les résultats du Round 6). Plus spécifiquement cette étude a eu lieu au Burkina Faso courant les mois d'Avril et Mai 2015. De cette étude, il ressort que 4% des personnes interrogées ont eu un contact avec les services judiciaires au cours des cinq dernières années et 55% déclarent avoir « partiellement » ou « très » confiance aux tribunaux. Ce taux de confiance aux juridictions est en baisse par rapport au niveau enregistré sur la période de 2011/2013 où il était de 63%. Il ressort également de cette étude de 2014/2015 que 34% de « la plupart » ou « tous » les juges/magistrats sont corrompus au Burkina Faso contre 24% en sur la période de 2011/2013.

Dans le but de disposer d'un document d'indicateurs clairement définis et renseignés, les présents termes de référence définissent les conditions de recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude. Le niveau de référence permettra à terme d'apprécier le changement apporté par la mise en œuvre de la Politique Sectorielle Justice et Droits humains (PS-JDH).

II. Objectifs de la mission

L'objectif général de l'étude est de mesurer la confiance de la population à la justice et la perception du respect des droits humains et des règles du civisme au Burkina Faso.

De façon spécifique, il s'agit de mesurer :

- La proportion de justiciables satisfaits de la justice;
- Le niveau de perception de la justice (sur une échelle de 0 à 10);
- Le niveau de perception du respect des droits humains (sur une échelle de 0 à 10) ;
- La proportion de la population respectant les règles de civisme ;
- La proportion de femmes estant en justice.

III. Résultats attendus

A l'issue de l'étude, comme résultat attendu, les niveaux de référence de ces cinq (05) indicateurs à savoir :

- La proportion de justiciables satisfaits de la justice est déterminée ;
- Le niveau de perception de la justice est connu ;
- Le niveau de perception du respect des droits humains est connu ;
- La proportion de la population respectant les règles du civisme est connue ;
- La proportion des femmes estant en justice est déterminée

V. Méthodologie

Le consultant travaillera en synergie et en collaboration avec une équipe technique du ministère en charge de la justice.

Le travail de la mission se déroulera ainsi qu'il suit:

- ✓ Réaliser une étude documentaire ;
- ✓ Concevoir le questionnaire ménage et le questionnaire individuel;
- ✓ Définir le plan de sondage ;
- ✓ Recruter les agents enquêteurs et les former ;
- ✓ Coordonner la collecte des données ;
- ✓ Traiter et analyser les données ;
- ✓ Elaborer le rapport de l'étude

V. Durée de la mission

La mission se déroulera sur une durée totale de trente (30) jours ouvrables. Ce délai comptera à partir de la signature du contrat.

VI. Livrables

A l'issue de la mission, le consultant doit fournir :

- ❖ Un rapport sur la collecte des données ;
- ❖ Un plan d'analyse des données ;
- ❖ Le rapport général de l'étude ;
- ❖ Un dépliant sur le niveau des indicateurs ;
- ❖ La base de données issue de la collecte.

VII. Compétence et qualifications du consultant

Pour la réalisation de la présente mission, le consultant devra avoir le profil suivant :

- ✓ Avoir un BAC+5 (DEA, DESS, Master, MBA ou tout autre diplôme équivalent) en statistique ou en économie.
- ✓ Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la réalisation des études statistiques ;
- ✓ Avoir une bonne maîtrise du secteur de la justice ;
- ✓ Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques ;
- ✓ Faire preuve d'intégrité et agir conformément aux valeurs et à l'éthique des Nations unies ;
- ✓ Avoir une excellente communication orale et écrite en français et en anglais ;
- ✓ Avoir l'aptitude à travailler en équipe et à fournir des résultats dans les délais impartis.

Le consultant demeurera seul responsable de l'interprétation des données et éléments qui lui seront transmis, ainsi que des recommandations contenues dans les rapports qu'il aura établis.

De ce fait, le consultant s'engage à ne pas partager ces différentes ressources en partie ou en totalité avec des tiers. Le consultant s'engage également à garder confidentiel toutes les informations dont il aura connaissance concernant le ministère.

Par ailleurs, le ministère s'engage à mettre à la disposition du consultant, toutes les informations nécessaires à l'exécution de sa mission.

VIII. Critères de notation

Libellés	Pourcentage
Expérience du consultant	30%
Niveau académique	30%
Méthodologie, chronogramme et l'organisation de la mission envisagée	40%

IX. Propositions technique et financière

La proposition technique doit comporter :

- note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ;
- brève présentation de l'approche méthodologique, assortie d'un chronogramme, et de l'organisation de la mission envisagée ;
- CV incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références
- tout autre document permettant de mieux apprécier les compétences du consultant.